

Et à la déchetterie...



45

C'est le nombre de tonnes de déchets d'équipement électrique et électronique (aspirateurs, écran d'ordinateur, four, fer à repasser, jouet électronique,...) qui ont été collectés à la déchetterie en 2012 ! Ces déchets sont démantelés et recyclés.

2008

C'est l'année d'ouverture de la déchetterie. Vous la trouverez à Villers sur Fère, le long de la RD6.

7810

C'est le nombre d'habitants du Tardenois qui a accès à la déchetterie.

294

C'est le nombre de tonnes de déchets verts qui ont été collectés à la déchetterie en 2012 ! Réduits à l'état de compost, ils permettront d'enrichir la terre des jardins. N'oubliez pas que vous pouvez fabriquer votre propre compost. Pour plus d'informations, contacter le service des déchets ménagers de la Communauté de Communes du Tardenois.

L'accès à la déchetterie du Tardenois : petit rappel !

Depuis le 1^{er} janvier 2012, vous pouvez accéder à la déchetterie sur présentation d'une **carte d'accès nominative** qui identifie le foyer et ne concerne donc pas les professionnels et leurs déchets.



Grâce à elle, vous avez droit à **50 passages par an maximum** quel que soit le véhicule utilisé (+ de 3.5 tonnes interdit), mais **dans la limite d'un mètre cube de déchets par jour**. Notez qu'à chaque passage, la carte sera poinçonnée, indépendamment du volume apporté.

Il est possible de déroger à cette règle dans des **conditions exceptionnelles** (vidage de maison, ...), mais **une prise de rendez-vous est nécessaire auprès des gardiens**. Dans ce cas, la carte sera poinçonnée autant de fois qu'il y aura de mètre cube apporté.



En 2013, gardez votre carte de 2012 si vous n'avez pas utilisé tous vos passages !



Infos Déchets n°1



Le mot du Président



J'ai le plaisir de vous présenter le premier numéro de votre nouveau journal intercommunal consacré à la gestion des déchets.

Vous le savez, c'est **vo**tre **Communauté de Communes** qui est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets pour les 20 communes du territoire du Tardenois. Ce journal vous permettra d'avoir une vision globale des actions menées dans ce cadre, de connaître les évolutions des quantités de déchets produites et de comprendre les intérêts environnementaux et financiers du tri des déchets.

Contrairement à l'eau ou à l'électricité, nous ne recevons pas de facture spécifique pour la collecte et le traitement de nos déchets, d'où la difficulté d'apprécier l'impact environnemental de nos comportements. Pourtant, en 2012, ce sont bien 2 227 tonnes d'ordures ménagères qui ont été collectées sur le territoire et enfouies à l'Eco-Centre de Grisolles.

Ce constat montre que les habitants du Tardenois trient et doivent poursuivre leurs efforts, pour la préservation de l'environnement. Ce journal vous aidera à **jeter moins et trier plus**.

Bonne lecture !

Jean-Paul ROSELEUX
Président de la Communauté de Communes du Tardenois



En 2012, les habitants du Tardenois ont produits plus de déchets ménagers, moins d'emballages et plus de verre, par rapport à l'année précédente.

C'est un bilan mitigé qui signifie **que les efforts de tri sont encore à poursuivre !**

En effet, les **déchets ménagers**, collectés dans le sac noir, sont enfouies à l'**Eco Centre** de Grisolles (02) et sont soumises à une taxe sur les activités polluantes. Autrement dit, plus on en produit, plus on paie et plus l'impact sur l'environnement est important.

A l'inverse, les **emballages**, collectés dans le sac jaune, sont triés, **recyclés** et revendus à des usines de production. Autrement dit, plus on collecte ces déchets, plus les recettes des ventes sont importantes. De plus, **Eco Emballages** verse un soutien financier à la collectivité dont le montant augmente avec la quantité de déchets triés.



Alors trions plus et trions bien !

Félicitations !

En 2012, grâce à VOUS, 306 tonnes de verre ont été collectées et recyclées, c'est 8% de plus que l'année dernière !

Le verre se recycle à l'infini !



Pour réduire les quantités de déchets enfouis, si nous commençons par trier plus ? Trop de déchets recyclables sont encore jetés...

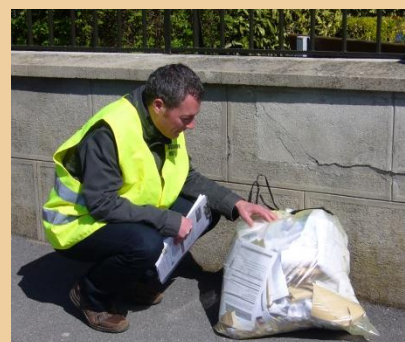
Monsieur Vivien VAROQUEAUX, ambassadeur du tri, est arrivé à la Communauté de Communes du Tardenois en octobre dernier. Il sensibilise la population afin que nous triions mieux nos déchets et réduisons la quantité de déchets refusés au centre de tri, ce qui a un impact financier, et que nous réduisons la quantité de déchets recyclables qui sont encore jetés dans nos sacs poubelle, ce qui a un impact environnemental.

Il réalise des actions auprès de la population pour promouvoir ce geste éco-citoyen important. Il peut aller à la rencontre des habitants pour délivrer une information de proximité, intervenir dans les écoles, effectuer des contrôles des sacs de déchets dans les communes pour déceler les problèmes de tri et apporter des solutions, ou encore organiser des évènements autour du recyclage et de la réduction des déchets.

Pour les communes où deux contrôles des déchets ont été réalisés, **les premiers résultats montrent une augmentation du nombre de contenants (sac ou bac) bien triés. Nous félicitons les habitants qui effectuent un tri sans erreur, et encourageons tout le monde à poursuivre les efforts pour faire un tri de bonne qualité !**

**Faire le tri est un acte citoyen.
Pour augmenter les bons résultats, tous les habitants du territoire doivent s'impliquer !**

Vous pouvez contacter l'ambassadeur du tri au
03 23 70 48 10, par mail à infodechets@cctardenois.fr

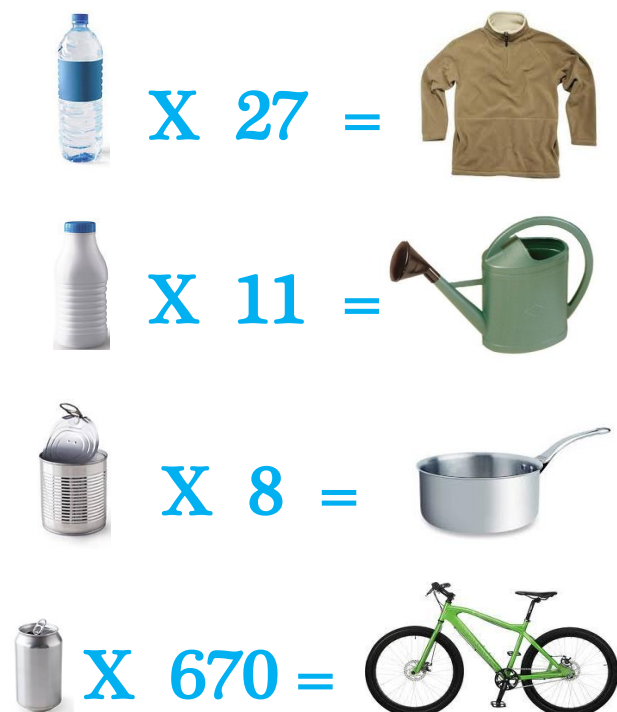


Référents du tri

Près de chez vous, des personnes peuvent aussi vous informer sur le tri des déchets :

- BEUVARDES : M. Jean-Marie FLORECK, M. Jean GOUAULT
- BRUYERES-SUR-FERE : M. Bernard VAN PUYVELDE
- CIERGES : M. Gérard BETHEGNIES
- COULONGES-COHAN : M. Freddy DUSSART
- COURMONT : M. Michel GANDON
- DRAVEGNY : Mme Monique BERTRAND
- FERE-EN-TARDENOIS : M. Daniel LEDUC, M. Gilbert LEGRAND
- GOUSSANCOURT : Mme Angélique LECOQ
- LE CHARMEL : M. Martial BAILLEUL, M. Hervé AMBROISE
- MAREUIL-EN-DOLE : M. René BIZON
- NANTEUIL-NOTRE-DAME : M. Jacky CONFALONIERI
- SAPONAY : M. Jean-Claude CONVERSAT
- SERGY : M. Idris FAD
- SERINGES-ET-NESLES : M. Didier FERNANDEZ
- VILLERS-AGRON-AIGUIZY : Mme Danielle RICHARD
- VILLERS-SUR-FERE : M. Dominique DELEANS

Quelques exemples de ce que deviennent les déchets recyclables que nous triions.



Du nouveau pour nos déchets

De nouvelles filières installées à la déchetterie et sur le territoire pour plus de valorisation



Les lampes usagées



Ne jetez pas à la poubelle les néons, lampes basse consommation et lampes portant le symbole . Des conteneurs sont prévus pour ces déchets, en déchetterie et en magasin.

Que deviennent-elles ? Elles sont recyclées à 93% de leur poids. Le verre des tubes devient de nouveaux tubes, le verre des lampes permet de fabriquer des abrasifs et céramiques. Métaux et mercure sont réutilisés.

Les ampoules à filament et halogènes ne sont pas concernées, jetez-les avec les ordures ménagères, et surtout pas avec le verre !

Les textiles



Deux conteneurs à textile Le Relais supplémentaires ont été installés à Bruyères-sur-Fère et Mareuil-en-Dôle. Il y en a maintenant huit répartis sur la communauté de communes, avec ceux de Fère-en-Tardenois, Beuvardes, Coulonges-Cohan et la déchetterie.

Que met-on dans ces conteneurs ? Les vêtements, linge de maison, petite maroquinerie, chaussures liées par paire, en bon état ou non, mais ni mouillés ni souillés et en sac de moins de 100 L.

Que deviennent-ils ? 90% des textiles déposés au Relais sont valorisés ! Ce qui est encore utilisable est revendu dans des boutiques solidaires en France et à l'étranger. Le reste est recyclé de nombreuses façons : isolant thermique et acoustique, rembourrage de matelas, chiffons d'essuyage, dans l'industrie automobile...

En donnant au Relais, vous participez à la création et au maintien d'emplois sociaux !

En 2013, en triant votre verre, vous aidez à la lutte contre le cancer !

La Communauté de Communes et le Comité de l'Aisne de la Ligue Contre le Cancer mènent un partenariat autour de la collecte du verre : la collectivité soutient le Comité en lui versant une partie des recettes de la vente du verre recyclé. En triant votre verre, vous soutenez donc le Comité dans ses missions de recherche, d'information, de prévention, de promotion du dépistage, d'aide aux malades et à leurs proches.

Trier son verre, c'est aussi participer à la lutte contre le cancer !



Testez vos connaissances sur le recyclage !

- 1) **Quelle quantité de déchets chaque Français produit-il par an ?**
a. 115 kg b. 370 kg c. 540 kg
- 2) **Sur un emballage ménager, que signifie le logo Point Vert ?**
- 3) **Vrai ou Faux. Les pots de yaourt se jettent dans la poubelle jaune.**
- 4) **Où dois-je jeter la bouteille d'huile en plastique ?**
- 5) **Parmi ces emballages, lesquels se recyclent ?**
a. Flacons de shampooing b. Films plastique de packs d'eau
c. Bidons de lessive
- 6) **Que dois-je faire de mon téléphone portable usagé ?**
a. Le jeter dans le sac jaune b. L'apporter en déchetterie
c. Le rapporter chez le vendeur
- 7) **Lesquels de ces emballages en plastique se recyclent ?**
a. Les bouteilles, bidons et flacons b. Les barquettes
c. Les sachets alimentaires
- 8) **La vaisselle en verre doit être jetée :**
a. Dans le conteneur à verre b. Dans le sac noir
c. A la déchetterie
- 9) **Quels emballages ne se recyclent pas ?**
a. Les bocaux en verre b. Le papier essuie-tout
c. Les aérosols
- 10) **Quel pourcentage de nos déchets peut-on recycler ?**
a. 50% b. 70% c. 90%

Réponses : 1) b ; 2) L'entreprise qui a fabriqué l'emballage participe au financement du traitement des emballages après leur utilisation. Attention, cela ne signifie pas que l'emballage porteur de ce logo est recyclé ou recyclable ; 3) Faux ; 4) Avec les recyclables ; 5) a et c ; 6) b ou c ; 7) a ; 8) b ou c ; 9) b ; 10) b.